

RÈGLEMENT – JOURNÉES OPEN MOTO

L'association Moto Club Pau Arnos, située 1 route du circuit, 64370 Arnos organise des journées d'entraînement libre moto sur le Circuit Pau Arnos.

1. Adhésion

Les journées sont réservées aux adhérents de l'association. L'adhésion annuelle obligatoire de 10€ doit être réglée :
- via l'intranet de la FFM lors de la prise d'une licence annuelle, où
- via la plateforme Engage Sports
Elle n'est en aucun cas remboursable.

2. Calendrier et organisation d'une journée

Le calendrier est communiqué à titre indicatif. Le MCPA est libre d'en modifier le contenu à tout moment et se réserve le droit d'annuler ou de reporter une date pour des raisons qu'il estimera justifiées (conditions météorologiques, problèmes techniques ou administratif divers, nombre insuffisant de participants...).

Chaque journée comprend 3 ou 4 groupes de niveau, limités en nombre de pilotes et qui disposent de 6 séries de 20 minutes de roulage. Les horaires sont affichés le jour même au bureau d'accueil.

Le MCPA pourra diminuer le temps de roulage ou annuler des séries pour des raisons qu'il estimera justifiées (intervention médicale, état de la piste, etc.), sans remboursement.

3. Inscription et règlement

L'inscription se fait sur la plateforme Engage Sports, jusqu'à la veille du roulage 16h, sous réserve de places restantes. Le règlement doit être effectué par carte bancaire via la plateforme. Aucune inscription sur place n'est acceptée. L'inscription vaut acceptation sans réserve du présent règlement.

Elle est effective qu'après validation du MCPA et réception par le participant du mail de confirmation.

Elle est nominative et ne peut être transférée à un autre pilote. Chaque participant doit posséder son propre compte et passer sa commande individuellement.

4. Annulation

Le participant peut effectuer une demande d'annulation et de remboursement jusqu'à 48h avant le roulage, en cas de force majeure (accident, maladie, blessure, décès, raisons professionnelles, etc), via Engage Sports et accompagnée d'un justificatif. Aucune demande par mail ne sera prise en compte. Le participant est remboursé de la totalité de son panier moins 1€ de frais de service d'Engage Sports. Le mauvais temps et les intempéries ne donnent lieu à aucun remboursement.

Aucun remboursement ne sera accordé aux personnes inscrites et ne se présentant pas le jour du roulage.

5. Assurances

Le MCPA, club affilié à la FFM est assuré via la Fédération. Il est donc obligatoire pour l'ensemble des participants d'être détenteur d'une licence annuelle FFM (type NET ou NCO), ou d'une licence à la journée, appelée Pass circuit, délivré via le site internet de la FFM.

6. Equipements

Tout participant devra être équipé des équipements suivants :

- Casque intégral muni d'un système de fixation par sangle ou jugulaire, en bon état, conforme à la norme CE,
- Combinaison en cuir une ou 2 pièces attachables
- Gants et bottes en cuir
- Dorsale